

Revue à mi-parcours de la stratégie climat du groupe AFD - Bilan et recommandations des ONG françaises

Sommaire

I - Préserver l'action sur le climat dans un contexte de crise	2
Encadré : Comment les projets à co-bénéfice climat peuvent soutenir la résilience des sociétés ? Quelques exemples de terrain	4
II - Stratégie climat : quelles leçons tirer à mi-parcours ?	5
1) Engagement I : Assurer une activité « 100 % Accord de Paris »	5
a. Bilan et perspectives en matière d'alignement avec l'Accord de Paris	5
b. L'AFD doit jouer son rôle d'ambassadrice de l'alignement avec l'Accord de Paris au sein de l'IDFC	6
c. Quelles réformes à mener d'ici à 2022 ?	6
2) Engagement II : Augmenter les volumes de Finance Climat	7
a. Bilan sur la structure des financements	7
b. Quelle trajectoire de financement jusqu'en 2022 ?	8
3) Engagement III : Contribuer à la redirection des flux financiers et d'investissement	11
a. Bilan	11
b. Quelles transformations opérer d'ici à 2022 ?	11
4) Engagement IV : Co-construire les solutions et peser sur les normes	12
a. Accompagner la résilience des trajectoires de développement	12
b. Accompagner les trajectoires bas carbone	12

I - Préserver l'action sur le climat dans un contexte de crise

La revue de la stratégie climat du Groupe AFD intervient dans un contexte de crises sanitaire, économique et sociale mondialisée. Le Covid-19 touche d'ores et déjà l'ensemble des continents de la planète. Il impactera très certainement de manière plus violente et plus durable les pays et les populations dont les vulnérabilités sont déjà exacerbées par la perte de biodiversité et le dérèglement climatique en cours. A nouveau, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement risquent de payer un plus lourd tribut, sur le court et le long terme.

Ce choc sans précédent à l'échelle mondiale souligne l'insoutenabilité des modèles de société actuels, leurs fragilités et leurs déficits de résilience. Partout, aux réponses d'urgence pour faire face à la crise sanitaire et économique devront succéder des réponses pour soutenir une sortie de crise sur le long terme et reconstruire la résilience sur le plan sanitaire, social, économique, alimentaire et écologique. **Dans les pays en développement, ces réponses devront être soutenues par une implication à hauteur des enjeux de la part des agences de développement, bilatérales comme multilatérales.** Le soutien d'urgence doit nécessairement être centré sur l'appui immédiat aux systèmes de santé et la réponse aux besoins en biens et services essentiels des populations affectées par la crise sanitaire et économique. Mais les stratégies de soutien développées sur le moyen et long terme devront tirer les leçons de la crise systémique du Covid-19 en reconstruisant durablement les sociétés afin de prévenir de tels événements et de renforcer leur capacité à faire face aux chocs externes. Cette reconstruction ne pourra se faire sans apporter une attention particulière aux populations les plus vulnérables. **Pour cela, l'AFD devra mettre au centre de son approche la notion de résilience tout en répondant aux principes suivants :**

- **Les financements fournis devront provenir de ressources additionnelles, afin de ne pas mettre en péril mais bien maintenir les volumes de financements dédiés aux actions et projets de développement de l'AFD, notamment ceux à co-bénéfice climat.** En effet, la crise du Covid-19 ne stoppe pas celle du climat et il est indispensable que les pays vulnérables continuent à recevoir un soutien adéquat pour faire face à ses conséquences directes et indirectes.
- **Des conditionnalités devront être établies pour faire en sorte que les financements pour sortir de la crise du Covid-19 n'exacerbent pas celle du climat et ne renforcent pas la dépendance de certains pays en développement aux énergies fossiles, alors que ce secteur est déjà très vulnérable aux chocs externes.** En particulier, tout financement direct ou indirect à des projets d'énergie fossile (pétrole, gaz, charbon) ou projet associé devra être exclu, ainsi que tout soutien non aligné avec l'Accord de Paris et ses principes. Dans le cas où des soutiens seraient fournis via des intermédiaires financiers, ceux-ci devront être conditionnés au développement de plans de transition écologique. Les instruments choisis pour fournir ces soutiens additionnels ne

devront pas renforcer le poids de la dette des pays en développement, en privilégiant notamment les soutiens sous forme de dons.

- Enfin, pour promouvoir des sociétés plus résilientes, **une partie du soutien devra être orienté spécifiquement à la transition écologique et énergétique, à la sécurité alimentaire des populations via des pratiques agroécologiques ainsi qu'à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les crises du Covid-19 et du climat renforçant le degré d'exposition des plus vulnérables, notamment des femmes, ce soutien ne pourra se faire sans inclure une approche genre spécifique.**

Encadré : Comment les projets à co-bénéfice climat peuvent soutenir la résilience des sociétés ? Quelques exemples de terrain

1. Le renforcement de la résilience individuelle et collective par l'accès à une énergie propre et abordable

L'accès à une énergie propre et abordable est un atout pour le développement d'un secteur sanitaire renforcé. Sur l'île de la Dominique, l'ONG Electriciens sans frontières a installé des centrales solaires photovoltaïques, adaptées aux conditions climatiques extrêmes, qui permettent aux centres de santé de fonctionner normalement même en cas de tempêtes. Grâce au recours à une énergie renouvelable, en remplacement de groupes électrogènes, le projet réduit les émissions de gaz à effet de serre de l'île et contribue à la continuité des soins. L'accès à l'énergie est aussi un vecteur fort de résilience pour les individus et les communautés. Entrepreneurs du Monde a créé en 2015 l'entreprise sociale Pteah Baitong qui met en place des micro-réseaux solaires qui fournissent une énergie bon marché et fiable, d'une puissance suffisante pour développer des activités génératrices de revenu. Ces activités permettent aux communautés de faire face aux aléas plus sereinement et limitent les phénomènes de trappes à pauvreté.

2. Le renforcement de la résilience individuelle et collective par les techniques de construction adaptées

L'accès à un logement durable, recourant à des **techniques d'écoconstruction**, permet aux populations de sortir de logiques de survie et de sécuriser leur économie domestique. L'Association la Voûte Nubienne, promeut ces techniques, dans les zones à climat chaud, afin d'installer un cercle vertueux entre le renforcement des économies rurales, l'autonomie des ménages, l'adaptation aux changements climatiques et la limitation des impacts du logement sur le climat.

Ces techniques sont aussi adaptées aux climats froids, tels que la région de l'Arkhangai, en Mongolie, ou le Geres les développe dans les bâtiments publics. Ainsi, un foyer d'accueil à destination des victimes de violences conjugales y a été construit selon les principes de l'efficacité énergétique en septembre 2019, et a d'ores et déjà accueilli 34 femmes et filles. **Promouvoir ces techniques dans les bâtiments publics** facilite la prise de conscience des acteurs territoriaux des enjeux climat-énergie tout en répondant à des problématiques sanitaires et sociales.

3. Le renforcement de la résilience des écosystèmes

La biodiversité terrestre est un vecteur majeur de la résilience des communautés puisqu'elle contribue à renforcer les capacités des écosystèmes à faire face aux impacts des dérèglements climatiques. Par exemple, en Colombie, **la préservation et la restauration de la zone humide du marais de Zapatosa**, dans le bassin versant du fleuve Magdalena, grâce à l'intervention de la Fundacion Alma en partenariat avec Acting For Life, permet de protéger la population locale contre les inondations, le marais constituant une zone tampon "éponge".

Ces actions peuvent aussi renforcer la résilience des plus exposés aux impacts des changements climatiques. Ainsi, au Guatemala, FUNDAECO porte un vaste **programme de promotion de la santé et des droits reproductifs et sexuels** comme base des actions de conservation de la forêt amazonienne. Ces centres de santé deviennent aussi le lieu où les femmes peuvent partager leurs connaissances sur la gestion durable de la forêt. Elles sont devenues des multiplicatrices au sein de leur communauté, participant à l'élaboration de nouveaux modèles de développement.

II - Stratégie climat : quelles leçons tirer à mi-parcours ?

Depuis 2017, le Groupe AFD s'est engagé opérationnellement et financièrement à rendre son action 100% compatible avec l'Accord de Paris. Ceci s'est traduit par un octroi en constante hausse de financements dédiés au climat, dépassant les objectifs fixés par la France, et par une amélioration continue des pratiques de sélection des projets, dans une logique de "ne pas nuire". Néanmoins, ce bilan à mi-parcours est l'occasion de rappeler que de nombreux progrès restent à accomplir sur l'ensemble des 4 piliers de la stratégie climat.

Pour rendre son portefeuille de projets 100% compatible avec l'Accord de Paris, le Groupe AFD doit poursuivre ses efforts pour renforcer ses outils, notamment en matière d'alignement de l'intermédiation financière. Il doit, par ailleurs, se doter d'une trajectoire claire de volumes financiers d'ici 2022 puis 2025, tant en matière de volumes globaux que de rééquilibrage vers un plancher de 50% de financements climat dédiés à l'adaptation. Des efforts doivent aussi être fournis par le Groupe sur la transparence et la comptabilisation des financements, à la fois en matière de redevabilité sociale et environnementale, ainsi qu'en termes de prise en compte des enjeux transversaux incontournables comme le genre ou les droits humains. Enfin, le Groupe AFD doit poursuivre la co-construction des solutions en mettant, particulièrement l'accent sur la mesure et le financement des pertes et dommages, ou encore par la facilitation du passage à l'échelle des projets pilotes innovants d'atténuation et d'adaptation issus de la société civile française et internationale.

1) Engagement I : Assurer une activité « 100 % Accord de Paris »

a. Bilan et perspectives en matière d'alignement avec l'Accord de Paris

L'Agence Française de Développement a fait office de pionnière en 2017 en s'engageant à aligner l'ensemble de ses activités avec l'Accord de Paris. Depuis, elle a mis en place des politiques volontaristes pour appliquer cet engagement : nouvelles stratégies sectorielles, création d'outils pour évaluer l'alignement des projets à travers l'analyse développement durable et des analyses pays. Sur la période allant de 2015 à 2018, les financements de l'Agence accordés aux énergies fossiles ont également été relativement faibles, à hauteur de 142 millions d'euros (1,1% du portefeuille de l'AFD, 4,3% du portefeuille de Proparco)¹. Cela représente des signaux encourageants, en complément de l'adoption d'une stratégie énergie prometteuse en matière d'exclusion de projets d'énergies fossiles.

Cependant, le Groupe AFD doit encore approfondir son engagement en suivant, notamment, l'exemple de la Banque Européenne d'Investissement dont la nouvelle politique énergie prévoit la fin des financements pour tout projet d'énergies

¹ Cachez ces fossiles que l'on ne saurait voir, juillet 2019, Les Amis de la Terre France, Oxfam France, Réseau Action Climat France, https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2019/07/rapport-cachez-ces-fossiles_final.pdf

fossiles d'ici à 2021², y compris dans le cadre de l'intermédiation financière. De plus, dans les faits, l'exemplarité n'est pas totale : un prêt de 30 millions d'euros a été attribué en juillet 2019 dans le secteur de l'énergie pour l'extension de la centrale à gaz fossile d'Azito, en Côte d'Ivoire³. Dans le secteur des transports, un prêt à hauteur de 100 millions d'euros a été attribué en décembre 2019 à une compagnie aérienne afin de développer les capacités des infrastructures aériennes en Éthiopie. **Une transparence sur les processus couplée à une amélioration des outils de prise de décision, au delà de la seule analyse développement durable, est donc indispensable pour rendre le Groupe véritablement compatible avec l'Accord de Paris, dans tous les secteurs.**

b. L'AFD doit jouer son rôle d'ambassadrice de l'alignement avec l'Accord de Paris au sein de l'IDFC

Depuis le début de sa présidence de *l'International Development Finance Club* (IDFC) en 2017, l'AFD a joué un rôle proactif pour accompagner ses partenaires membres du Club, ainsi que d'autres banques bilatérales, régionales et multilatérales de développement, vers l'alignement avec l'Accord de Paris. Lors du Sommet Action Climat des Nations Unies de New York en septembre 2019, l'IDFC a annoncé une feuille de route en matière de climat⁴ qu'il s'agit, à présent, de mettre en oeuvre et d'approfondir. Cela concerne non seulement les volumes financiers annoncés (1 000 milliards de dollars de finance climat d'ici 2025 et augmentation des financements pour l'adaptation), mais aussi les engagements en matière d'alignement avec l'Accord de Paris, en cohérence avec la dynamique 100% lien social engagée par le Groupe AFD.

L'organisation d'un Sommet des banques publiques de développement en novembre 2020 démontre, par ailleurs, la volonté du Groupe AFD de poursuivre cette dynamique. Ce sommet doit être l'occasion d'obtenir des engagements clairs de la part des partenaires, en particulier en ce qui concerne la fin des financements publics aux énergies fossiles.

c. Quelles réformes à mener d'ici à 2022 ?

- Afin d'être en accord avec les recommandations de la communauté scientifique, et suite à la publication successive des rapports du GIEC (1.5°C, océans et terres) et de l'IPBES, **le Groupe AFD doit intégrer lors de la revue à mi-parcours de sa stratégie climat la cible de 1,5°C comme référence de l'alignement de ses activités avec l'Accord de Paris.** Cela lui permettra de compléter son approche projet/pays actuelle et, par conséquent, de mieux guider ses choix d'investissements.

- La revue à mi-parcours devrait prévoir la mise en cohérence progressive de l'ensemble des cadres d'interventions pour assurer leur alignement sur une trajectoire 1.5°C et

² La nouvelle stratégie de la BEI exclut notamment tout financement de centrale à gaz, exemple qui devrait être suivi par l'AFD.

³ <https://www.proparco.fr/fr/carte-des-projets/azito-2019>

⁴ <https://www.afd.fr/fr/actualites/communiquede-presse/idfc-sommet-action-climat-des-nations-unies>

suivant les principes de l'Accord de Paris. Des listes d'exclusions claires et évolutives devraient être établies. **Cela concerne notamment les stratégies sectorielles et transversales mobilités et transports, systèmes financiers, biodiversité, sécurité alimentaire, genre. De même, des analyses sectorielles devraient être développées pour compléter les analyses développement durable et pays déjà utilisées par l'AFD dans le cadre de ses processus de prise de décision.**

- **Afin d'améliorer la transparence dans l'atteinte de ses objectifs, le Groupe AFD devrait intégrer dans ses bilans climat annuels des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer ses performances en matière d'alignement avec l'Accord de Paris.** En particulier, des indicateurs additionnels de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre devraient être ajoutés aux bilans climat, et suivis au cours du temps : **comptabilisation des émissions absolues, réduites et évitées par rapport à un scénario de référence explicite des projets à co-bénéfices climat, agrégation des émissions absolues de l'ensemble du portefeuille pour évaluer l'impact carbone du portefeuille.**

- **Une harmonisation devrait être opérée pour que l'ensemble du Groupe AFD utilise des méthodologies d'évaluation de l'alignement communes et d'ambition similaire. Par ailleurs, une transparence accrue devrait être apportée sur les outils utilisés par Proparco.** Cela passe, notamment, par la publication des cadres méthodologiques utilisés, comme cela est déjà fait pour l'analyse développement durable.

2) Engagement II : Augmenter les volumes de Finance Climat

a. Bilan sur la structure des financements

	GROUPE AFD					AFD		PROPARCO	
	Financements climat (en milliards)	Financements atténuation (en millions)	Financements adaptation (en millions)	Part des financements adaptation	Part des dons	Financements climat (en milliards)	Part dans le portefeuille total	Financements climat (en millions)	Part dans le portefeuille total
2015	2,9	1678	575	19,80%	4%	2,6	55%	290	26%
2016	3,5	2797	606	17,30%	8%	3,1	52%	481	36%
2017	4	2800	850	21,25%	2,50%	3,3	50%	655	47%
2018	4,8	3000	1400	29,10%	4,10%	4,2	55%	536	32%
2019	6,1	3326	1774	29%	7,70%	3,4	55%	717	31%

Depuis 2015, les financements à co-bénéfices climat du Groupe AFD sont en constante hausse, et ont d'ores et déjà dépassé d'1,1 milliard d'euros l'objectif de la France de fournir 5 milliards d'euros par an de financements climat d'ici à 2020. Il en va de même pour l'objectif de financements pour l'adaptation, dépassé de 200 millions d'euros en 2019. Ces résultats sont à saluer, et les efforts de l'AFD doivent se poursuivre, dans un contexte où les besoins de financements, notamment en matière d'adaptation et de résilience, vont augmenter sur la période 2020-2025.

En revanche, si la part de financements pour l'adaptation a augmenté régulièrement depuis 2015, le Groupe est encore loin d'atteindre un équilibre entre financements de l'adaptation et de l'atténuation, comme prescrit par l'Accord de Paris. De même, la part de financements à co-bénéfice climat allouée aux Pays les Moins Avancés (PMA) reste très faible : 12,75% en 2018, et 18% en 2019. Ces déséquilibres sont en grande partie à imputer à la part toujours infime de dons dans le portefeuille des financements à co-bénéfice climat de l'AFD, bien inférieure aux performances des voisins européens, comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne (par exemple, la part de dons atteignait près de 31% en 2018 pour la KfW et DEG).

b. Quelle trajectoire de financement jusqu'en 2022 ?

Volumes financiers

- **Volume global** : Dans le cadre de la revue à mi-parcours de sa stratégie climat, le Groupe AFD devrait s'engager à poursuivre l'augmentation des volumes de ses financements à co-bénéfices climat d'ici à 2022, au delà des 6 milliards déjà mobilisés. Se contenter du *statu quo* serait inconcevable, au vu des besoins croissants des pays en développement pour construire des sociétés plus résilientes d'un point de vue sanitaire, économique et climatique. Cette augmentation devrait être mise en cohérence avec la fixation d'un nouvel objectif de financements climat revu à la hausse pour la France sur la période 2020-2025.

- **Adaptation** : La crise sanitaire actuelle met en lumière les inégalités existantes en termes de vulnérabilités face aux chocs entre les pays et à l'échelle des populations. Qu'ils soient sanitaires ou climatiques, les chocs soulignent l'existence de vulnérabilités accrues des pays et populations les plus exposés. **À ce titre, il est d'autant plus nécessaire, pour le Groupe AFD, de renforcer son action en faveur de l'adaptation aux changements climatiques, en atteignant au plus vite l'équilibre financier prôné par l'Accord de Paris entre atténuation et adaptation, tout en inscrivant cet objectif dans le cadre de la revue de sa stratégie climat, avec un plancher de 50% de financements à co-bénéfices climat dédié à l'adaptation.**

- **Instruments financiers** : Face à l'augmentation probable des besoins de soutiens au cours des prochaines années, le Groupe AFD devrait réformer en profondeur la structure de ses financements, afin de proposer des instruments qui n'augmenteront pas le poids de la dette souveraine pour les pays les plus vulnérables. **Une augmentation significative de la part des dons pour les financements à co-bénéfice climat est ainsi nécessaire, en particulier pour l'adaptation.**

- **Cibles géographiques** : Le Groupe AFD devrait également prévoir une augmentation des financements à co-bénéfices climat octroyés aux PMA, en priorité sous forme de dons et ciblant principalement l'adaptation des populations les plus vulnérables aux conséquences des dérèglements climatiques. L'AFD devrait définir une cible dédiée aux PMA au moins équivalente à celle du Fonds Vert pour le Climat, soit un plancher de 25% des financements climat⁵.

- **Prise en compte du genre** : Conformément au plan d'action genre adopté à la COP25 et invitant les entités publiques à accroître le volume de leurs financements climat sensibles au genre, le Groupe AFD devrait s'engager à ce que d'ici 2022, 85% des projets à co-bénéfice climat financés prennent en compte le genre⁶, dont au moins 20% des projets à co-bénéfices climat avec pour objectif principal de réduire les inégalités entre les sexes⁷. Sur le moyen terme tous les projets à co-bénéfices climat devraient prendre en compte les enjeux liés à l'égalité des sexes.

Transparence et qualité des financements

- Le Groupe AFD devrait mettre en conformité sa méthodologie de comptabilisation des financements à co-bénéfices climat avec les lignes directrices de l'OCDE DAC, afin d'harmoniser les différents reportings de la France en matière de finance climat (bilan annuel de l'AFD, bilan bisannuels dans le cadre de la CCNUCC, reporting à l'OCDE, etc.)

- La plateforme Open Data devrait être enrichie et comporter l'ensemble des projets financés par le Groupe AFD, et proposer un filtre pour identifier les financements comptabilisés comme ayant un co-bénéfice pour le climat. Le groupe AFD devrait fournir des données financières et budgétaires afin d'inclure des budgets désagrégés et des budgets de projets ; les études d'impacts sociaux et environnementaux et les publications d'informations relatives à la performance, notamment les rapports de résultats, les revues de mi-parcours et les évaluations sur les projets financés directement et via une intermédiation financière par le groupe AFD.

- Par ailleurs, le Groupe AFD devrait rendre publique la grille d'indicateurs de mesure de l'adaptation et de réduction des vulnérabilités face aux changements climatiques qu'elle emploie dans la comptabilisation des projets soutenus. Ceci tant au niveau du degré d'adaptation des projets face aux conséquences à venir des changements climatiques (climato-comptabilité), que des actions soutenues dans les pays cibles (identification des activités d'un projet contribuant effectivement à l'adaptation). De plus, les projets d'adaptation devraient être classifiés et comptabilisés au regard d'une échelle de contribution progressive au renforcement des capacités d'adaptation et de résilience (individuelle et collective) des populations cibles ; ceci afin d'éviter les écueils de la classification dichotomique actuellement utilisée (contribution ou non contribution à l'adaptation).

⁵ Le Fonds vert a pour objectif d'allouer 50 % de ses financements pour l'adaptation, dont 50 % à destination des Pays les Moins Avancés.

⁶ Note 1 ou 2 du marqueur genre de l'OCDE: <https://www.oecd.org/dac/gender-development/dac-gender-equality-marker.htm>

⁷ Note 2 du marqueur genre de l'OCDE
www.oecd.org/dac/gender-development/dac-gender-equality-marker.htm

- **Pour assurer la redevabilité des financements à co-bénéfices climat en matière de résultats et impacts sociaux et environnementaux**, le Groupe AFD devrait mener plus systématiquement des évaluations indépendantes ex-post sur les projets financés. Sur le modèle du groupe IEG de la Banque Mondiale (*Independent Evaluation Group*), il devrait se doter d'un organe indépendant pour évaluer les projets mis en oeuvre : leur efficacité, leur efficience, mais aussi les leçons apprises. Ce travail pourrait apporter un regard critique intéressant pour améliorer l'intégration de l'adaptation dans les projets soutenus.

- Afin d'améliorer la **prise en compte des droits humains** et des besoins des communautés vulnérables dans les projets d'adaptation financés, les actions qui contribuent à la réalisation des droits humains fondamentaux (notamment : droit à l'alimentation, au logement décent, à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, à la santé et à la culture) devraient être priorisées. Le Groupe AFD devrait, par ailleurs, envisager des mécanismes garantissant l'inclusion des populations locales les plus marginalisées, y compris les femmes, dans l'identification des besoins, la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des projets et programmes. Enfin, des garde-fous devraient être mis en place afin d'éviter les discriminations et violations des droits, incluant des systèmes de suivi et des mécanismes de feedback.

- Afin d'améliorer la **prise en compte du genre** dans les projets à co-bénéfices climat et en particulier les projets d'adaptation, le Groupe AFD devrait :

- **Faire et publier une analyse croisée de l'intégration du genre dans les projets d'adaptation**, et des impacts observés en matière de transformation des rapports sociaux de genre, à partir des données de l'analyse développement durable.
- **Etablir des critères de genre clairs dans les processus de sélection et d'évaluation de la performance de tous les projets**. Ces critères devraient inclure une analyse sociale et de genre obligatoire, un plan d'action genre spécifique au projet budgétisé, un budget sensible au genre et des indicateurs quantitatifs et qualitatifs clairs mesurant la manière dont les projets contribuent à l'égalité entre les sexes. La production et la collecte systématiques de données ventilées par sexe et âge ainsi que la participation pleine et entière des femmes tout au long du cycle du projet devraient être rendues obligatoires, en cohérence avec la stratégie 100% Lien social de l'AFD.
- **Faciliter l'accès d'organisations locales de défense des droits des femmes, ou pilotées par des femmes, à des financements** pour mener des projets-pilote d'adaptation à l'échelle communautaire, ou répliquer des projets ayant déjà prouvé leur efficacité dans d'autres zones ou communautés.
- **Renforcer les capacités des pays en développement sur l'intégration systématique de l'approche genre dans la révision et la mise en oeuvre leurs Contributions Déterminées au niveau National**, via la facilité Adapt'Action de l'AFD. Cette facilité pourrait être renforcée/augmentée afin de mieux répondre aux objectifs du plan d'action genre de la CCNUCC.

3) Engagement III : Contribuer à la redirection des flux financiers et d'investissement

a. Bilan

Dans sa stratégie climat, le Groupe AFD a affiché sa volonté de jouer un rôle de "catalyseur" et de réorientation de l'investissement privé et public. **Si les initiatives concernant la réorientation des politiques publiques de ses partenaires étatiques est louable via les facilités Adapt'Action et 2050, la politique de du Groupe AFD vis-à-vis de ses partenaires privés et de ses intermédiaires financiers est largement insuffisante pour réellement remplir ses promesses.** En effet, le Groupe ne dispose pas de politique d'évaluation systématique de l'exposition du portefeuille de ses intermédiaires financiers aux risques climatiques et aux énergies fossiles. Pas plus qu'il n'exige de ses partenaires les plus polluants la mise en place de plans de décarbonation de leurs portefeuilles. Pourtant, des banques commerciales comme le Crédit Agricole, ou des banques multilatérales de développement comme l'IFC ont déjà mis en place de telles pratiques. Il en va de même pour les institutions de microfinance, soutenus par le Groupe AFD, dont les actions ciblent particulièrement les plus vulnérables, et dont la redevabilité climat est d'autant plus pertinente.

De plus, réorienter les flux financiers devrait également être synonyme d'accès direct et d'accès aux financements, y compris pour les organisations de petite taille.

b. Quelles transformations opérer d'ici à 2022 ?

- **Intermédiaires financiers** : Le Groupe AFD doit se doter d'une réelle politique d'évaluation de l'exposition de ses intermédiaires financiers au risque climatique - physique comme financier. Il devrait établir des critères de redevabilité plus robustes afin de mieux contrôler l'usage fait de ses financements. De même, le Groupe devrait progressivement exiger de ses intermédiaires financiers, dont les institutions de microfinance, le développement de feuilles de route de décarbonation de leur portefeuille. Enfin, il devrait exclure progressivement de ses financements les intermédiaires les plus exposés aux énergies fossiles, en commençant par le charbon.

- **Accès aux financements** : Le Groupe AFD devrait inciter à l'engagement de toutes les institutions publiques financières pour permettre l'accès aux financements des organisations locales, par exemple en initiant des guichets locaux, ou en permettant à des réseaux d'ONG de jouer un rôle d'entités redistributrices. Ainsi, il pourrait, par l'intermédiaire de ses bureaux pays, faciliter l'accès aux financements climat pour les organisations locales, notamment en provenance des fonds multilatéraux comme le Fonds vert.

4) Engagement IV : Co-construire les solutions et peser sur les normes

Le Groupe AFD a intégré parmi les grands objectifs de sa stratégie climat une volonté de contribuer à la recherche et la construction des normes. Si la production de connaissances concernant l'alignement avec l'Accord de Paris a été proactive grâce aux travaux de recherche menés avec l'IDFC, le Groupe pourrait investir de nouveaux champs pour maintenir son statut de premier de cordée sur certains sujets émergents.

a. Accompagner la résilience des trajectoires de développement

Proposer des outils de financements et des indicateurs pour faire face aux effets des pertes et dommages : Alors que les impacts irréversibles des changements climatiques sont de plus en plus grands, les institutions publiques financières ne se sont pas encore dotées d'outils spécifiques, ni ne disposent de méthodologies pour comptabiliser les financements pour faire face aux pertes et dommages. Le Groupe AFD devrait impulser un débat au sein de l'IDFC sur les sources, canaux et mécanismes de financement les plus appropriés pour permettre l'opérationnalisation du Mécanisme de Varsovie dont le troisième pilier, relatif au soutien financier et technique, reste au point mort.

En particulier, il apparaît nécessaire de mener des réflexions sur :

- La mise en place de sources de financement innovantes (taxe sur l'extraction des énergies fossiles, taxe sur les émissions des transports maritime et aérien) qui pourraient générer des ressources additionnelles significatives, sans peser sur les budgets d'aide au développement des gouvernements⁸ ;
- Le rôle des institutions financières existantes (en particulier le Fonds Vert, ou les agences multilatérales et bilatérales d'aide au développement), et la nécessité d'en créer de potentielles nouvelles, ou non ;
- Les mécanismes indispensables afin que les financements bénéficient aux plus vulnérables, avec une attention particulière au rôle des femmes dans la réponse aux pertes et dommages : les principes '*pro-poor*' adoptés par le Partenariat *Global Insuresilience*⁹ pourraient servir d'inspiration sur cette question ;
- L'opportunité de pousser pour qu'une facilité "Pertes et dommages" soit établie, dans le cadre de la CCNUCC, vers laquelle seraient fléchées les nouvelles ressources, dans une architecture financière adaptée et efficace ;
- La mise en place d'un moratoire sur le paiement de la dette des pays en développement dès lors qu'ils sont touchés par une catastrophe climatique : cela permettrait aux gouvernements de ces pays de libérer rapidement des fonds pour soutenir les efforts de réponse humanitaire et de reconstruction.

b. Accompagner les trajectoires bas carbone

- Renforcer la compréhension des pratiques de développement compatibles avec une trajectoire 1.5°C : S'il affiche un objectif 100 % compatible avec l'Accord de Paris, le

⁸ CARE a publié en 2019 un rapport passant proposant des pistes en termes de sources de financement innovant et additionnel: <https://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2019/07/Briefing-paper-GCF-innovative-finance-sources.pdf>

⁹ https://www.insuresilience.org/wp-content/uploads/2019/06/insuresilience_propoor_190529-2.pdf

Groupe AFD devrait contribuer à la construction d'une solidarité internationale compatible dans ses pratiques avec l'objectif de 1.5°C. Ceci pourrait passer par l'élaboration d'un cadre de référence, encadrant la conception des projets financés, visant à limiter au maximum leurs impacts négatifs sur le climat. Il conviendrait que le Groupe poursuive son application des principes du "ne pas nuire" dans une logique de transformation réelle des sociétés. Pour cela, les questions suivantes pourraient être posées au moment de l'identification et de la sélection des projets :

- Le projet inclue-t-il des pratiques non compatibles avec une limitation du réchauffement planétaire à +1,5°C ? Si oui, met-il en place des mesures visant à limiter ses impacts par la contribution à la réduction des émissions ou la contribution aux émissions évitées ?
- Le projet inclut-il une analyse de sa climato-compatibilité et de son impact potentiel sur la réduction des vulnérabilités locales face aux impacts du changement climatique ?
- Est-ce que le projet met en place des mesures qui aggravent les risques ou amenuisent les capacités d'adaptation du territoire d'intervention ou de territoires voisins ?

- **Contribuer à l'encadrement de la finance carbone** : Malgré les difficultés des Parties de l'Accord de Paris à réglementer les échanges dans le cadre de la CCNUCC, le Groupe AFD pourrait jouer deux rôles afin de consolider les réflexions sur l'accès et l'encadrement des pratiques de finance carbone tant sur le futur marché réglementé que sur le marché volontaire :

- **Un rôle de facilitateur à l'accès** : il pourrait mener des réflexions sur le développement de cadres de financements de projets favorables aux opérateurs de terrain tels que (i) rendre éligible aux financements AFD la réalisation d'études de pré-faisabilité d'accès à la finance carbone pour les projets soutenus ainsi que les études nécessaires à l'établissement des scénarios de référence, (ii) fournir un appui et des lignes directrices sur les montages de dossier de projets carbone, ou encore (iii) faciliter les études d'impacts et de mesure des réductions d'émissions réalisées par les projets en contribuant au *monitoring* des projets. Ceci pourrait se matérialiser par la mise à disposition d'un panel de consultants experts en interne au Groupe ou dans les institutions partenaires, ou bien par un appui financier à la contractualisation d'acteurs spécialisés de la finance carbone. Les projets auxquels le Groupe AFD apporterait son concours ne doivent, néanmoins, pas compter parmi leurs financeurs des multinationales dont l'activité économique a un impact climatique fort, et qui tireraient des bénéfices financiers de ces projets (ex. entreprises des énergies fossiles ou de l'agroindustrie). Lesdits projets ne doivent pas avoir d'impacts socio-éco-environnementaux négatifs (ex. exclusion des projets recourant aux engrais de synthèse, aux semences certifiées, etc.).
- **Un rôle d'encadrement des pratiques** : il pourrait contribuer à lutter contre les pratiques non vertueuses de compensation carbone, en incitant les opérateurs de terrain à adopter les bonnes pratiques dans une logique d'exigence de qualité. Ceci se basant sur les principes de la neutralité carbone (<http://www.netzero-initiative.com/fr>), à savoir la contribution aux trois piliers que sont : la mesure des

émissions jusqu'au scope 3, la contribution la plus ambitieuse aux réductions d'émissions et enfin la contribution aux émissions évitées par le renforcement des puits de carbone existants.

- Afin d'**encourager les démarches innovantes et le passage à l'échelle de projets pilotes** de la part de la société civile, le Groupe AFD pourrait :

- Lancer une facilité "Climat" à destination des OSC afin de favoriser l'émergence de projets phare (mise à l'échelle, innovation, etc.) dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation. Cet appel n'entrerait pas « en compétition » avec les projets soumis dans le cadre de l'AMI. Il viserait à maintenir l'équilibre entre les financements OSC octroyés au titre de l'atténuation et de l'adaptation.
- Créer une fenêtre de financements spécifique pour des projets recherche-action qui permettrait un lien plus étroit avec la cellule recherche de l'AFD, tout en favorisant les actions conjointes ONG/acteurs de recherche sur les thématiques liées à l'adaptation et à l'atténuation.
- Promouvoir des approches en consortium grâce à une mise en relation des parties prenantes (utilisation d'outils d'appels collaboratif par exemple) et à des dispositions réglementaires particulières pour ces projets (temps de lancement allongé, coûts de coordination acceptés plus importants, etc.).